

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AOÛT 2014**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 11 août 2014 à 20 heures.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon*  
*M. Jean-Marc Tremblay*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*Mme Solange Lapointe, conseillère*  
*M. Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Était également présent :

*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO. 10361-08-14**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE** l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 juillet 2014**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
  - 4.1 Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 2014-08-11 pour l'acquisition de bandes de patinoire
  - 4.2 Octroi de la soumission pour l'acquisition de bandes de patinoire
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Octroi d'aides financières
  - 5.2 Nomination d'un maire-suppléant
  - 5.3 Vente de terrain à Sabrina Gauthier et Kevin Tremblay
  - 5.4 Annulation de la vente de terrain à Loubna Bensefaj
  - 5.5 Aide financière via le pacte rural – CLD de la MRC de Charlevoix-Est
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Dérogation mineure – 87 rue Beauregard
  - 7.2 Dérogation mineure – 168 à 172 boulevard Notre-Dame
  - 7.3 Installation d'enseigne – 28 rue Lapointe
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
  - 9.1 Demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications – Projet de relocalisation de la bibliothèque municipale
- 10. Avis de motion et règlements**
  - 10.1 Adoption du second projet de règlement VC-434-14-2 modifiant le règlement de zonage no VC-434-13
  - 10.2 Adoption du règlement VC-435-14-1 – modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement no. VC-435-13
- 11. Comptes**
  - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de juillet 2014
  - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 juillet 2014

**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉSOLUTION NO. 10362-08-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 juillet 2014 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

**4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

**4.1 Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 2014-08-11 pour l'acquisition de bandes de patinoire**

**4.2 OCTROI DE LA SOUMISSION POUR L'ACQUISITION DE BANDES DE PATINOIRE**

**RÉSOLUTION NO. 10363-08-14**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'acquérir des bandes pour la patinoire extérieure;

**ATTENDU QUE** le 11 août à 11 h, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics et directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions reçues;

**ATTENDU QUE** la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie PERMAFIB;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont retient la soumission de la compagnie PERMAFIB au prix de 54 837.33 \$, taxes incluses.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

**QUE** la présente résolution soit adressée à **Permafib**, 2170 de la Province, Longueuil (Québec) J4G 1R7 ainsi qu'à **Distribution Sports Loisirs Installation Inc.**, 2200, rue Léon-Harmel, Québec (Québec) G1N 4L2.

**5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES**

**RÉSOLUTION NO. 10364-08-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Fondation Terry Fox 50 \$  
*Aide financière Journée Terry Fox, dimanche 14 septembre 2014*
- Fondation Rêve d'Enfants 50 \$  
*Quilles-O-Dons du 18 octobre 2014*

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, QC G5A 1M4.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AOÛT 2014**

---

### **5.2 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT RÉSOLUTION NO. 10365-08-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE** Monsieur Bernard Harvey, conseiller au district # 6, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2014.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, G4A 1G1.

### **5.3 VENTE DE TERRAIN À SABRINA GAUTHIER ET KEVIN TREMBLAY RÉSOLUTION NO. 10366-08-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE** la Ville de Clermont vend à madame Sabrina Gauthier et monsieur Kevin Tremblay, demeurant au 2-174 rue de la Colline à La Malbaie, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 718 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 671,9 mètres carrés, pour un coût total de 14 291,56 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 31 juillet 2014.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Sabrina Gauthier et monsieur Kevin Tremblay, 2-174 rue de la Colline, La Malbaie G5A 1A5 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

### **5.4 ANNULATION DE LA VENTE DE TERRAIN À LOUBNA BENSEFAJ RÉSOLUTION NO. 10367-08-14**

---

**ATTENDU QUE** madame Loubna Bensefaj, demeurant à La Malbaie, a signé une promesse d'achat pour l'acquisition d'un terrain sur la rue Beauregard à Clermont;

**ATTENDU QUE** madame Loubna Bensefaj a demandé l'annulation de sa promesse d'achat et que ses motifs ont été acceptés par les membres du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE** la Ville de Clermont abroge la résolution no. 10266-04-14 et, conformément à l'article 7.1 de la promesse d'achat, la Ville de Clermont remboursera le dépôt de 10 % mais conservera un montant de 250 \$ à titre de dédommagement.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Loubna Bensefaj, C.P. 2009, La Malbaie, Québec G5A 3C7.

### **5.5 AIDE FINANCIÈRE VIA LE PACTE RURAL – CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST RÉSOLUTION NO. 10368-08-14**

---

**ATTENDU QUE** le Réseau culturel d'initiatives collectives (RCIC) de Charlevoix a mis sur pied le projet NOMADE qui vise à rejoindre les jeunes de 10 à 17 ans durant la période estivale, dans le but d'accompagner, de sensibiliser et d'informer les jeunes, par le biais de travailleurs de milieu;

## ***ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AOÛT 2014***

---

**ATTENDU QUE** ce projet représente des déboursés de 36 625 \$ provenant de diverses sources de financement;

**ATTENDU QUE** le RCIC a présenté une demande d'aide financière au CLD de la MRC de Charlevoix afin d'obtenir une contribution de 2000 \$ dans le cadre du Pacte Rural;

**ATTENDU QUE** chaque municipalité a dorénavant des sommes réservées dans le cadre du Pacte rural et qu'elle doit accepter le versement des aides financières demandées, dont le financement sera puisé à même cette réserve;

**ATTENDU QUE** la contribution de la Ville de Clermont serait de 1 000 \$ pour le projet présenté par le RCIC, car celui-ci touche le territoire de la Ville de La Malbaie et celui de la Ville de Clermont;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont confirme au CLD de la MRC de Charlevoix-est qu'elle accepte le versement de 1 000 \$ du fonds réservé à la Ville de Clermont, dans le Pacte rural et ce conditionnellement à l'acceptation du même versement par la Ville de La Malbaie.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Thomas Le Page-Gouin, agent de développement rural, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, 6 rue Desbiens, bureau 100, Clermont, Québec G4A 1B9

### **6. TRAVAUX PUBLICS**

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **7.1 DÉROGATION MINEURE – 87 RUE BEAUREGARD RÉSOLUTION NO. 10369-08-14**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée le 13 juin 2014 pour une propriété située sur la rue Beauregard afin de réputer conforme la construction d'une résidence avec une marge de recul avant minimale à 6 mètres (6m) alors que la grille de spécifications de la zone 138.2-Ha du règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule que la marge de recul avant minimale est de 8 mètres (8 m).

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur s'est glissée sur la limite de la zone au moment du dépôt de l'amendement au Règlement de zonage relatif aux normes pour cette zone;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucune conséquence sur l'alignement des bâtiments puisque ce terrain est dans une courbe et à la limite des zones où il y a changement de marge avant;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal par sa résolution no. 2014-07-331, l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la dérogation mineure présentée.

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AOÛT 2014**

---

### **7.2 DÉROGATION MINEURE – 168 À 172 BOULEVARD NOTRE-DAME RÉSOLUTION NO. 10370-08-14**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée le 22 juillet 2014 par la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est afin de :

- réputer conforme une antenne de télécommunication de type Sinclair alors que l'article 7.2.5 du Règlement de zonage n° VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'une antenne doit être parabolique.
- réputer conforme une antenne de télécommunication au mur d'une hauteur de 4.48 mètres alors que l'article 7.2.5 du Règlement de zonage n° VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule que la hauteur maximale d'une antenne est de 1,5 mètre.
- réputer conforme une antenne de télécommunication au mur avec le sommet à 3.75 mètres du haut du mur alors que l'article 7.2.5 du Règlement de zonage n° VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'une antenne n'excède pas de plus de 0,5 mètre le sommet du mur sur lequel elle est installée.

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'installer un système de télécommunication pour le poste de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a peu de chance qu'une installation semblable soit faite sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal par sa résolution no. 2014-07-337, l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la dérogation mineure présentée.

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

### **7.3 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 28 RUE LAPOINTE RÉSOLUTION NO. 10371-08-14**

---

**ATTENDU QU'**une demande concernant l'installation d'une enseigne sur potence au 28 rue Lapointe, a été déposée aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la Ville;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

**ATTENDU QUE** par sa résolution no. 2014-07-336, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'une enseigne sur potence au 28 rue Lapointe;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'une enseigne sur potence au 28 rue Lapointe.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AOÛT 2014**

---

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'au propriétaire de l'établissement.

### **8. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

#### **9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**RÉSOLUTION NO. 10372-08-14**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont travaille depuis quelques mois, à la préparation d'un projet de relocalisation de sa bibliothèque municipale;

**ATTENDU QUE** les discussions avec les divers intervenants ont mené à la préparation de plans et devis préliminaires en vue d'une nouvelle construction située sur le terrain des loisirs, en face de l'Hôtel de Ville actuelle;

**ATTENDU QUE** les coûts de construction sont importants et que la Ville de Clermont désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Aide aux immobilisations du Ministère de la Culture et des Communications;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU :**

**QUE** la Ville de Clermont dépose au Ministère de la Culture et des Communications, une demande officielle d'aide financière dans le cadre du Programme d'Aide aux immobilisations;

**QUE** madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

### **10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### **10.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. VC-434-14-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. VC-434-13**

**RÉSOLUTION NO. 10373-08-14**

---

**ATTENDU QUE** la directrice générale produit à ce conseil le second projet de règlement numéro VC-434-14-2 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du second projet règlement no. VC-434-14-2 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le neuvième jour du mois de juin 2014;

**ATTENDU QUE** conformément à la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, la Ville de Clermont a tenu une assemblée de consultation le mardi 29 juillet 2014;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le second projet de règlement no. VC-434-14-2 « Modifiant le règlement de zonage numéro VC-434-13.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AOÛT 2014**

---

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire à la MRC de Charlevoix-Est.

### **10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-435-14-1 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. VC-435-13 RÉSOLUTION NO. 10374-08-14**

---

**ATTENDU QUE** la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-435-14-1 modifiant le règlement de lotissement numéro VC-435-13;

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no. VC-435-14-1 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le neuvième jour du mois de juin 2014;

**ATTENDU QUE** conformément à la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, la Ville de Clermont a tenu une assemblée de consultation le mardi 29 juillet 2014;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-435-14-1 « Modifiant le règlement de lotissement numéro VC-435-13.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire à la MRC de Charlevoix-Est.

## **11. COMPTES**

### **11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JUILLET 2014 RÉSOLUTION NO. 10375-08-14**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de juillet 2014;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU** de ratifier les déboursés de juillet 2014 au montant de 83 546.77 \$ ainsi que le versement des salaires de juillet 2014 au montant de 80 480.26 \$ et portant le numéro de pièce P-2014-08-11.

### **11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-07-2014 RÉSOLUTION NO. 10376-08-14**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de juillet 2014 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2013 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 241 096.15 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2014-08-1703 et portant le numéro de pièce P1-2014-08-11.

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AOÛT 2014**

---

**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NO. 10377-08-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE**  
l'assemblée soit levée à 20 h 18.

---

**Jean-Pierre Gagnon**  
Maire

---

**Daniel Desmarteaux**  
Directeur général adjoint